

## **QUE FAIRE DE NOS SENIORS ?**

Prise en charge de la dépendance en France et en Allemagne

Monsieur Bruno MICHON, Chargé de recherche et de développement  
Madame Cindy SCHILDKNECHT, Chargée de mission INFOBEST  
Madame Anne THEVENET, Directrice Adjointe Euro Institut  
Mesdames et Messieurs,

***Au nom du Président du Conseil Départemental, Monsieur Frédéric BIERRY je vous adresse les plus cordiales salutations.***

C'est avec grand plaisir que je participe à ce séminaire transfrontalier qui se tient dans le cadre de la « Semaine Alzheimer » organisée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

*Je remercie l'école d'administration de Kehl de nous accueillir dans ce magnifique amphithéâtre.*

Aujourd'hui l'actualité nous montre, de façon quotidienne, combien la coopération transfrontalière est importante.  
Elle permet de confronter des solutions différentes, pour trouver de nouvelles pistes, grâce et au travers d'approches différentes.

*Rien que le titre donné au séminaire :  
Que faire de nos seniors ? en France  
Wenn Senioren Hilfe brauchen, en Allemagne  
Nous montre que, si les problèmes sont les mêmes, la façon de les aborder peut se faire sous des angles de vues différents.*

Le séminaire d'aujourd'hui doit donc permettre d'échanger et d'ouvrir de nouvelles pistes pour le « bien vieillir » dans nos territoires.

### **I) Le Conseil Départemental joue un rôle moteur dans la recherche de solutions innovantes.**

Durant Cette semaine, le Département du Bas-Rhin mène plusieurs actions en lien avec les partenaires locaux, allant de la découverte des structures d'accueil à des débats permettant des échanges dynamiques avec les familles et les professionnels chargés de la prise en charge des personnes âgées.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a souhaité s'engager , depuis plusieurs années , dans la politique volontariste d'aide et de soutien aux aidants, d'information et de formation, ainsi que de développement de solutions de répit pour prévenir l'épuisement des aidants naturels.

Dans le contexte de l'augmentation à venir du nombre de personnes âgées, se posera de façon tout à fait cruciale aux familles et aux pouvoirs publics la question de la prise en charge de la dépendance.

Aujourd'hui, deux leviers sont mobilisés pour prendre en charge la dépendance : la solidarité collective et la solidarité familiale.

Ces deux canaux sont sous contrainte :

- Contrainte budgétaire pour la solidarité collective : plus de personnes seront à prendre en charge à l'avenir avec des moyens en baisse;
- Tension sur la solidarité familiale avec le pouvoir d'achat, l'éloignement des familles etc.)

## **II)- Au regard de ces enjeux,**

le Département, chef de file des politiques gérontologiques, aura un rôle central à jouer pour tenter de répondre à ces enjeux.

*Les grandes lignes de la feuille de route sont les suivantes :*

### **1. Premièrement : Adapter les territoires au vieillissement de la population**

Il s'agit donc de préparer les territoires à ce vieillissement dans tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse de transports, d'habitat, de loisirs, d'accès aux soins, de vie associative.

Pour ce faire, le Département du Bas-Rhin souhaite engager avec les partenaires locaux (associations, collectivités locales..)

- des démarches de diagnostics de territoire permettant de mieux connaître les besoins des seniors,
- mais également d'anticiper sur les attentes des futurs seniors (préparer aujourd'hui la vieillesse des actuels quinquas).

### **2. Deuxième axe : Favoriser le maintien à domicile pour retarder l'entrée en établissements :**

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et pour soutenir l'aidant familial(le conjoint très souvent), le Département peut contribuer, à travers l'allocation personnalisée d'autonomie(APA) au financement des services tels que les aides à la personne, le matériel d'incontinence, les systèmes de téléalarme, les accueils de jour, les hébergements temporaires

A travers le financement de l'APA à domicile (49,5M€ en 2015), mais aussi à travers le financement d'accueils de jour ou d'hébergement temporaire, le Département est déjà très impliqué dans le maintien à domicile.

La loi sur le vieillissement viendra renforcer l'aide aux personnes, en relevant les plafonds d'aide ou en limitant le reste à charge pour les personnes, dans un contexte budgétaire qui peut laisser craindre aux départements une forte augmentation de la dépense.

C'est la raison pour laquelle nous devons aussi investir sur d'autres leviers :

- aménager les logements ;
- Amplifier les politiques de prévention, pour retarder la dépendance et l'entrée en établissement
- Renforcer les solidarités locales et familiales : en travaillant les partenariats au niveau local (avec les CCAS en particulier) mais aussi en appuyant l'aide aux aidants.
- Le Département du Bas-Rhin a engagé une démarche prospective sur l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) visant à contribuer au maintien à domicile des personnes âgées.
- Cette démarche « Innovation pour l'autonomie » s'inscrit dans une politique de développement économique du territoire par l'innovation au service du « bien vieillir ».

### **3. Troisième axe : Lutter contre l'isolement**

L'allongement de la durée de vie est une bonne nouvelle, s'il permet aux personnes âgées d'être toujours totalement intégrées à la société. La lutte contre l'isolement doit être un sujet au coeur des politiques départementales, en particulier en mobilisant au niveau local, les énergies, le bénévolat, des réseaux de solidarités

### **4. Quatrième axe : Transformer le regard sur la vieillesse**

Le vieillissement est une opportunité et l'allongement de la durée de vie doit être vécu comme un véritable progrès de civilisation. A ce titre, le Département entend faire du vieillissement :

- *Une opportunité pour un territoire* : les séniors sont une richesse. Riches d'une expérience professionnelle, d'expertise, de temps disponible etc, ils constituent une ressource locale sur laquelle les pouvoirs publics et partenaires privés doivent pouvoir s'appuyer pour développer des projets, des politiques.
- A ce titre, le développement d'un service civique senior (prévu par la loi vieillissement et dont les modalités doivent se discuter) est une idée intéressante ;

### **Alors Quels moyens pour y parvenir ?**

Pour mettre en œuvre ces orientations, le Département ne disposera pas de grandes marges de manœuvres budgétaires, même si les efforts continueront à être consentis pour financer la dépendance à travers l'APA, l'aide à l'hébergement en matière d'aide sociale notamment.

En parallèle, quelques leviers devront impérativement être investis :

1. Le partenariat au niveau local : c'est dans la coordination des acteurs au plus près des personnes que réside une grande partie des réponses. Mais c'est chaque jour, dans chaque territoire, qu'il appartient aux acteurs de terrain, par une meilleure connaissance mutuelle, par le montage de projets communs, par une bonne collaboration de co-construire des solutions.
2. Le partenariat au niveau institutionnel, en particulier avec l'Agence Régionale de Santé : les articulations entre le sanitaire et le social et le médico-social sont cruciales pour permettre des parcours de personnes âgées avec le moins de ruptures possible.
3. Le travail en direct avec les usagers, pour permettre une bonne expression des besoins.

**C'est le rôle du Département de coordonner ces énergies et d'être un ensemblier.**

Je vous souhaite une excellente et fructueuse journée d'échanges et de travail au sein des différents ateliers.

Christiane Wolfhugel  
Conseillère Départementale du Bas-Rhin.